

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2022-05-02

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albané, tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal, le lundi 2 mai 2022 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Charline Simard, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Nick St-Pierre, conseiller
Guillaume Painchaud, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes d'avril 2022
 - 5.2 Rapport des revenus d'avril 2022
 - 5.3 Présentation des états financiers 2021 – Fixation de la date de la séance
 - 5.4 Responsable de l'embellissement – Embauche de madame Vicky Bilodeau
 - 5.5 Tonte de la pelouse – Embauche d'un étudiant
 - 5.6 Séance publique – Greffier-trésorier suppléant
 - 5.7 Programme d'aide à l'entreprise – Demande de trois entreprises
 - 5.8 Sécurité civile – Nomination des responsables de mission
 - 5.9 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération – Autorisation de signature
6. **VOIRIE**
 - 6.1 Achat de gravier – Autorisation de procéder de gré à gré avec un entrepreneur du secteur
 - 6.2 Englobe corp. – Offre de services pour le contrôle des matériaux pour les travaux au Grand Rang Sud

- 6.3 Adoption du Règlement d'emprunt n° 22-277 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 22-274 afin de retirer les travaux de réfection du Grand Rang Nord
- 6.4 Appel d'offres pour les travaux de la rue de l'Église – Résultat
- 6.5 PAVL-ERL – Reddition de compte
- 6.6 PAVL-PPA-CE – Demande d'aide financière
- 7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 8.1 ACSM – Proclamation de la *Semaine de la santé mentale*
 - 8.2 Projet d'aménagement d'un espace de rassemblement pour les aînés – Offre de services de Fabrication sans limites
- 9. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'avril 2022
 - 9.2 Dérogation mineure – Demande de monsieur Bruno Gobeil
- 10. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Camp de jour 2022 – Autorisation de l'embauche de trois animatrices et un animateur
 - 10.2 Adoption du Règlement d'amendement n° 22-276 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 16-206 afin de retirer les travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure
 - 10.3 Piscine municipale – Embauche des sauveteurs/sauveteuses
 - 10.4 PRIMA – Dépôt d'une demande d'aide financière
- 11. **DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 11.1 Demandes de dons ou commandites pour le mois de mai 2022
- 12. **RÉSOLUTIONS**
 - 12.1 Festival de la gourgane – Droit de passage pour les montgolfières
- 13. **INVITATIONS**
- 14. **CORRESPONDANCE**
- 15. **SUIVI DES COMITÉS**
- 16. **AUTRES SUJETS**
- 17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

22-104

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour en y apportant quelques modifications et en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

Madame Isabelle Thibeault, conseillère, informe l'assemblée qu'elle se retire des délibérations pour les points 10.3 et 11.1 en raison d'un conflit d'intérêts.

22-105

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

22-106

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **283 005,47 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. ADMINISTRATION

22-107

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE le maire et une conseillère ont procédé à la vérification des listes de comptes à payer et de comptes payés avant la présentation de ceux-ci à l'assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'avril, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	66 001,98 \$
Comptes payés	177 811,69 \$
Salaires nets et REER d'avril 2022	39 191,80 \$
Total :	283 005,47 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'AVRIL 2022

Le rapport des revenus pour le mois d'avril 2022, d'une somme de **135 780,83 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

5.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021 – FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE

Un avis est donné, par la greffière-trésorière, que la date de la séance publique de présentation des états financiers de la municipalité, se terminant le 31 décembre 2021, est fixée au 9 mai 2022 à 19 h 30.

22-108

5.4 RESPONSABLE DE L'EMBELLEMENT – EMBAUCHE DE MADAME VICKY BILODEAU

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir le poste de responsable de l'embellissement afin de réaliser les tâches d'horticulture dans la municipalité;

ATTENDU l'affichage du poste de responsable de l'embellissement, le processus de sélection et les recommandations de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche de madame Vicky Bilodeau à titre de responsable de l'embellissement afin de réaliser les tâches d'horticulture dans la municipalité.

Le conseil précise qu'il s'agit d'un poste saisonnier de 35 heures par semaine et que le salaire sera fixé à l'échelon n° 1 de la grille salariale correspondant à ce poste.

22-109

5.5 TONTE DE LA PELOUSE – EMBAUCHE D’UN ÉTUDIANT

ATTENDU QU’il y a plusieurs espaces verts à entretenir pendant la période estivale sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la période estivale est une période très chargée pour les employés des travaux publics;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise l’embauche de monsieur Alexis Naud pour la saison estivale à titre de préposé à la tonte du gazon.

L’étudiant commencera son travail à partir du 20 juin 2022 à un taux horaire de 14,50 \$/heure correspondant au salaire minimum plus 0,25 \$ selon la grille salariale pour les étudiants, adoptée à la séance extraordinaire du 25 mai 2022 dans la résolution no 20-127.

22-110

5.6 SÉANCE PUBLIQUE – GREFFIER-TRÉSORIER SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite désigner une personne à titre de suppléante/suppléant à la greffière-trésorière lors d’une séance publique en cas d’absence de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel nomme la personne occupant le poste de directeur général adjoint aux travaux publics à titre de greffier-trésorier suppléant.

Le greffier-trésorier suppléant est mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus en remplacement de la greffière-trésorière actuelle en cas d’absence.

22-111

5.7 PROGRAMME D’AIDE À L’ENTREPRISE – DEMANDE DE TROIS ENTREPRISES

ATTENDU QUE les entreprises Délices du Lac-Saint-Jean, Les Douceurs de Mulâne et Restaurant la Gourganière, ont présenté une demande d’aide financière dans le cadre de notre *Politique d’aide à l’entreprise*;

ATTENDU QUE les trois demandes ont fait l’objet d’une recommandation favorable de la part du Comité d’aide à l’entreprise;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement des subventions suivantes sur présentation des pièces justificatives comme recommandé par notre comité d'aide à l'entreprise :

Entreprises	Sommes autorisées
Délices du Lac-Saint-Jean	38 990 \$
Restaurant la Gourganière	20 306 \$
Les Douceurs de Mulâne	1 875 \$

Le versement des sommes accordées sera échelonné de façon à ne pas excéder un montant de 5 000 \$ par année.

22-112

5.8 SÉCURITÉ CIVILE – NOMINATION DES RESPONSABLES DE MISSION

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale GEANT est responsable d'assurer et de maintenir un service de sécurité civile sur le territoire des municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme.

ATTENDU QUE ce service tient compte des normes et objectifs fixés par la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ, chapitre S-2.3 et par le schéma de couverture de risques adopté par la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve la mise à jour des responsables de mission pour chaque secteur d'activité lors de sinistre.

22-113

5.9 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la *Décision de télécom CRTC 2015-531*, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à signer tout document inhérent à cette entente.

6. VOIRIE

22-114

6.1 ACHAT DE GRAVIER – AUTORISATION DE PROCÉDER DE GRÉ À GRÉ AVEC UN ENTREPRENEUR DU SECTEUR

ATTENDU QUE la Municipalité procède à l'épandage de gravier dans les chemins municipaux pendant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, à négocier de gré à gré avec un entrepreneur du secteur pour l'achat de gravier 0-3/4" pour le rechargement.

22-115

6.2 ENGLOBE CORP. – OFFRE DE SERVICES POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX AU GRAND RANG SUD

ATTENDU QUE la Municipalité réalisera des travaux de réfection de la structure de chaussée au Grand Rang Sud;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission de gré à gré pour le contrôle des matériaux, réfection de chaussée et pavage pour les travaux au Grand Rang Sud;

ATTENDU QUE la firme Englobe corp. a transmis une offre de services professionnels en ce sens;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services de la firme Englobe corp., d'un montant de 22 483 \$ plus les taxes applicables, pour le contrôle de la qualité des matériaux et essais.

22-116

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 22-277 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 22-274 AFIN DE RETIRER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU GRAND RANG NORD

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a décrété, par le biais du règlement d'emprunt n° 22-274, une dépense de 2 903 905 \$ et un emprunt de 1 419 000 \$ pour des travaux de réfection du Grand Rang Sud et du Grand Rang Nord;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'amender le règlement 22-274 afin de réduire l'étendue de travaux afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QUE le Grand Rang Sud est en très mauvais état et qu'une réfection de la chaussée doit être effectuée;

ATTENDU QUE le Grand Rang Nord est en meilleur état que le Grand Rang Sud, ce qui fait que les travaux de décohéssionnement et de remplacement des ponceaux, prévus pour le Grand Rang Nord, sont moins urgents;

ATTENDU QU'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales* a été confirmée par le ministère des Transports d'un montant de 1 512 296 \$ et que le ministère accepte que les travaux du Grand Rang Nord soient retirés des travaux prévus, et ce, en conservant le même montant de subvention;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement d'emprunt portant le numéro 22-277 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 22-274 afin de retirer les travaux de réfection du Grand Rang Nord.

6.4 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE L'ÉGLISE – RÉSULTAT

La directrice générale dépose au conseil le document présentant les résultats de l'appel d'offres public publié par le ministère des Transports du Québec pour l'exécution des travaux de réaménagement du corridor routier et la mise aux normes des accès sur la rue de l'Église.

22-117

6.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (PAVL-ERL) – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 134 910 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A, définissant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à la voirie locale*.

22-118

6.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PAVL-PPA-CE) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE, chaque année, le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration de la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration*, accorde une subvention aux municipalités de la circonscription;

ATTENDU QU'afin d'obtenir une subvention, il faut soumettre une liste des travaux à exécuter pour la période 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel soumet la liste des travaux à faire au 1^{er} Rang, Grand Rang Sud, route Dumais, 3^e Rang et route Pronovost, par le biais du formulaire « Demande d'aide financière – Exercice financier 2021-2022 ».

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

22-119

8.1 ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE (ACSM) – PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la *Semaine nationale de la santé mentale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la *Semaine nationale de la santé mentale*, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

22-120

8.2 PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE RASSEMBLEMENT POUR LES AÎNÉS – OFFRE DE SERVICES DE FABRICATION SANS LIMITES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a prévu l'aménagement d'un espace adapté aux aînés au cœur de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité recevra une subvention du programme *Nouveaux horizons pour les aînés*;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à l'entreprise Fabrication sans limites une soumission dans le cadre dudit projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la soumission de Fabrication sans limites pour la fabrication de deux balançoires suspendues à une pergola dont le coût s'élève à 24 889,12 \$ plus les taxes.

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT D'AVRIL 2022

La greffière-trésorière fait la lecture du rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois d'avril 2022, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (résidentielle)	2	790 000 \$
Permis de construction (autre)	4	172 000 \$
Permis de rénovation	25	378 650 \$
Demande de dérogation mineure	1	

22-121

9.2 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE MONSIEUR BRUNO GOBEIL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Gobeil, domiciliée au 240 de la rue Principale, présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande concerne la marge latérale de son bâtiment complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE notre Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur le 28 septembre 2011, exige une marge minimale latérale d'un mètre alors que son bâtiment est implanté à 0,91 mètre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande et que la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de monsieur Bruno Gobeil et autorise que son bâtiment complémentaire (garage) demeure implanté à une distance de 0,91 mètre au lieu d'un mètre comme l'exige le Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur actuellement.

10. LOISIRS ET CULTURE

22-122

10.1 CAMP DE JOUR 2022 – AUTORISATION DE L'EMBAUCHE DE TROIS ANIMATRICES ET UN ANIMATEUR

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche et la rémunération de trois animatrices et d'un animateur pour le Camp de jour 2022 :

NOM	POSTE
Jennifer Pelchat	animatrice en chef
Amélie Girard	animatrice
Jean-Christophe Hossay	animateur
Ève Gaudreault	animatrice

Les salaires de chacun seront déterminés en fonction de la grille salariale pour les étudiants, adoptée par le conseil dans la résolution n° 20-127.

22-123

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT N° 22-276 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-206 AFIN DE RETIRER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a décrété, par le biais du règlement d'emprunt n° 16-206, une dépense de 132 000 \$ et un emprunt de 130 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure et d'un planchodrome;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 16-206 afin d'y retirer les travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure puisque ces travaux ne seront pas réalisés;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 16-206 afin de diminuer la dépense de 97 340 \$ et l'emprunt de 113 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2022 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement portant le numéro 22-276 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 16-206 afin de retirer les travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure.

22-124

10.3 PISCINE MUNICIPALE – EMBAUCHE DE TROIS SAUVETEUSES

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche du personnel de la piscine pour la saison estivale 2022 soit, Selena Hossay au salaire horaire de 18,75 \$/heure, Roseline Langevin au salaire horaire de 18,25 \$/heure et de Sarina Simard au salaire horaire de 18 \$/heure.

Le conseil autorise également un taux horaire de monitrice pour les cours de natation de 19,50 \$/heure s'il y a lieu.

Madame Isabelle Thibeault, conseillère, se retire des délibérations concernant ce point en raison d'un conflit d'intérêts.

22-125

10.4 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales pour les aînés* afin de créer des zones sécuritaires et confortables pour les aînés autour de la piscine municipale;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMA et confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir, y compris tout dépassement de coûts.

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

22-126

11.1 DEMANDES DE DONS OU COMMANDITES POUR LE MOIS DE MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de dons aux organismes suivants :

Polyvalente de Normandin – Gala Méritas	180 \$
Régie GEANT – Funérailles publiques pour un pompier décédé	500 \$
Multi-Services d'Albanel – Gala Reconnaissance	250 \$
Total	930 \$

Madame Isabelle Thibeault, conseillère, se retire des délibérations concernant ce point en raison d'un conflit d'intérêts.

12. RÉSOLUTIONS

22-127

12.1 FESTIVAL DE LA GOURGANE – DROIT DE PASSAGE POUR LES MONTGOLFIÈRES

CONSIDÉRANT QU'une des attractions du Festival de la gourgane est l'envolée des montgolfières;

CONSIDÉRANT QUE les montgolfières sont dirigées par le vent et, de ce fait, peuvent prendre n'importe quelle direction et n'atterrissent pas toujours au même endroit;

CONSIDÉRANT QUE les responsables doivent avoir accès aux sites lors de l'atterrissage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le passage des montgolfières dans le cadre des activités du Festival de la gourgane qui se tiendra du 28 au 31 juillet 2022 et autorise également l'accès aux routes, chemins, ainsi qu'aux propriétés lui appartenant pour toute la durée du festival.

13. INVITATIONS

14. CORRESPONDANCE

15. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La rencontre de la Régie GEANT concernant les états financiers;
- L'assemblée générale annuelle de DAFTA concernant l'élection du CA et le manque d'une personne au sein du comité;
- L'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement du secteur GEANT – réélection de M. Jacquin Drapeau à titre de président;
- Le 100^e anniversaire de la municipalité de Girardville;
- Le comité pour la fête de la famille.

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions posées portent sur les sujets suivants :

- Remerciements et félicitations à l'organisation du Folklore qui a suscité une belle réponse de la part de la population.

22-128

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 21.

Fait et passé à Albanel en ce deuxième jour de mai 2022.

DAVE PLOURDE, maire

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale